

### 01. Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du Produit : RENALIN® 100 Sterilant Froid  
Nombre d'articles : 78397-970 / 78398-060  
Application : Liquide désinfectant  
Nom de l'Entreprise : Minntech BV  
Sourethweg 11  
6422 PC HEERLEN  
Pays-Bas  
Téléphone : +31-45-5471471  
Fax : +31-45-5429695  
E-mail : [info@minntechbv.com](mailto:info@minntechbv.com)  
Page d'accueil : [www.minntech.com](http://www.minntech.com)  
Numéro d'Urgence : CHEMTREC +1-703-527-3887

### 02. Composition/Information sur les ingrédients

Composant	EINECS	N° CAS	Quantité P/P [%]	Symbole / Mentions R
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	20-24	C, R 22-41
Acide peracétique	201-186-8	79-21-0	4-6	Xi, R 34
Acide acétique	200-580-7	64-19-7	8-10	Xi, R 36/38

### 03. Identification des dangers

Le produit est un agent oxydant et corrosif qui peut provoquer des brûlures. Un contact direct pourrait provoquer des dégâts irréversibles aux yeux et à la peau. Irritant pour l'appareil respiratoire.

### 04. Mesures pour les Premiers Soins

#### Généralités

Si des vêtements sont contaminés, retirer les vêtements et les laver avant de les réutiliser.

#### Les yeux et la peau

Rincer abondamment immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de brûlure ou d'irritation, demander des soins médicaux.

#### Ingestion

Boire de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Demander des soins médicaux si nécessaire.

#### Inhalation

Sortir à l'air libre et respirer profondément. Demander des soins médicaux si nécessaire.

### 05. Mesures de lutte contre le feu

#### Moyens d'extinction

Pulvérisation d'eau / Mousse / CO<sub>2</sub> / Poudre B

#### Moyens d'extinction à éviter

Jet d'eau direct.

### Risques liés à l'exposition aux produits/gaz de combustion

Risque de production de substances toxiques de pyrolyse.

#### Équipements spéciaux pour les pompiers

Protéger l'appareil respiratoire. Utiliser des visières et des gants.

#### Mesures supplémentaires

Refroidir les conteneurs à risque avec de l'eau pulvérisée. Les substances endommagées et l'eau contaminée doivent être évacuées conformément aux lois et aux obligations locales.

### 06. Mesures contre le rejet accidentel

#### Précautions pour le Personnel

Porter des protections oculaires, des gants, des bottes, des vêtements et un appareil respiratoire de protection, si la contamination de l'air est supérieure aux niveaux autorisés. Assurer une ventilation d'air suffisante. Les personnes doivent s'éloigner des vapeurs de la zone contaminée.

#### Précautions pour l'environnement

En cas de déversement accidentel, contenir le déversement et le neutraliser au bicarbonate de sodium ou au carbonate de sodium.

**Si cela est autorisé par la législation locale :**

Évacuer le déversement vers l'égout. Si des balais, des serpillières, du papier toilette ou des matériaux similaires sont utilisés, s'assurer que ceux-ci soient entièrement rincés à grande eau. Ne pas réutiliser les matières liquides.

**07. Manutention et Stockage**

**Manutention**

Maintenir le conteneur fermé avec un bouchon à dégazage. Ne pas transférer le produit du conteneur d'origine et une fois le produit retiré, ne pas le remettre dans le conteneur d'origine. Une installation d'évacuation est nécessaire au point d'utilisation.

**Incendie et Explosion**

La dégradation de ce produit dégage de l'oxygène ; se tenir éloigné de toute source de chaleur ou d'étincelle. Ne pas fumer.

**Stockage**

Stocker dans un endroit sec et frais (inférieur à 24°C), à l'écart de toute source de chaleur. La chaleur fait augmenter la pression et le risque d'éclatement du conteneur. Le sol nécessite un revêtement de protection contre l'acide.

**Stockage combiné**

Ne pas entreposer avec des matières inflammables, des métaux, des produits oxydants ou caustiques.

**08. Contrôles d'exposition / Protection du Personnel**

**Mesures techniques**

Assurer une évacuation d'air suffisante et un renouvellement de l'air.

**Limites d'exposition sur le lieu de travail**  
**Composant**

**Acide acétique**

MAK/VLE : 10ppm, MAK/VLE : 25 mg/m<sup>3</sup>,  
F=1=(DFG, EU)

**Peroxyde d'hydrogène**

MAK/VLE : 1ppm, MAK/VLE : 1,4 mg/m<sup>3</sup>,  
F=1=(DFG)

MAK = Concentration maximale en milieu de travail,  
VLE = Valeur Limite d'Exposition, F = Facteur, Valeur limite.

**Protection respiratoire**

Si l'air est contaminé au-delà des niveaux autorisés, utiliser un masque contre les vapeurs d'acide, à filtre combiné B-P2.

**Protection des mains**

Gants protecteurs. (par ex. en nitrite, en latex, en néoprène) Voir les spécifications du fabricant sur la compatibilité des gants.

**Protection des yeux**

Verres ou lunettes de sécurité. Un masque facial doit être porté en cas d'éclaboussures ou autres.

**Protection de la peau**

Un tablier de protection doit être porté en cas d'éclaboussures ou autres. Porter des bottes en caoutchouc en cas de déversement.

**Mesures générales**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer de gaz / vapeurs / aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Soins préventifs des mains avec de la crème pour les mains.

**Restrictions et contrôle des émissions dans l'environnement**

Indéterminé.

### 09. Propriétés physiques et chimiques

État physique :	liquide
Aspect :	clair
Odeur :	acide, piquante
pH :	0,8 ± 0,3
Point d'ébullition [°C] :	Indéterminé
Point d'éclair [°C] :	Indéterminé
Conditions d'inflammation :	Indéterminé
Limite inférieure d'explosion :	Indéterminé
Limite supérieure d'explosion :	Indéterminé
Renforcement du feu :	Oui
Pression de vapeur à 50°C [kPa] :	<110
Densité de vapeur [g/ml] :	Indéterminé
Densité (H <sub>2</sub> O) [kg/l] :	1,090 – 1,140
Solubilité dans l'eau (en poids) :	totale
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Indéterminé
Viscosité :	Indéterminé
Densité de vapeur relative à l'air :	Indéterminé
Taux d'évaporation :	Indéterminé
Point de congélation [°C] :	Indéterminé
Point de fusion [°C] :	Indéterminé
Autoréactivité :	Substance non autoréactive

### 10. Stabilité et Réactivité

#### Matières à éviter

Éviter les métaux lourds, y compris le fer, le cuivre, les alliages de cuivre, le laiton et l'aluminium, les sels, les substances organiques inflammables, les alcalis, les substances caustiques, le chlore et le formaldéhyde.

#### Stabilité

Ce produit est stable.

#### Conditions à éviter

Éviter la lumière solaire directe, la chaleur et le stockage au chaud (>24°C).

#### Décomposition dangereuse

Oxygène et Chaleur. Ne pas mélanger à des produits chlorés, ceci pourrait libérer des gaz chlorés corrosifs.

#### Polymérisation dangereuse

Improbable

### 11. Informations toxicologiques

#### Effets du contact avec les yeux

Corrosif (brûlures des yeux) : Parmi les signes/symptômes, apparence nuageuse de la cornée, brûlures chimiques, douleur aiguë, larmes, vision réduite de manière significative ou perte totale potentielle de la vision.

#### Effets du contact avec la peau

Corrosif (brûlures de la peau) : Parmi les signes et symptômes, la peau peut prendre un aspect crayeux, tuméfié, prurit, douleur aiguë, vésicant et destruction potentielle des tissus.

#### Effets de l'inhalation

Irritation du tractus respiratoire supérieur : Parmi les signes/symptômes : toux, étournelements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge.

#### Effets de l'ingestion

Irritation gastro-intestinale : Parmi les signes/symptômes, douleurs abdominales, nausées, diarrhées et vomissements.

### 12. Informations sur l'environnement

Ce produit a été testé et classé comme toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques :

- Daphnia Magna / Puce d'eau : LC50 2,61 mg de principe actif par litre
- Truite arc-en-ciel : LC50: 6,68 mg de principe actif par litre
- Crapet arlequin : LC50: 4,25 mg de principe actif par litre

### 13. Considérations concernant les rejets

#### Rejet du produit

Le rejet de ce produit doit être conforme à tous règlements Européens et Locaux en vigueur.

#### Rejet des bouteilles et des emballages

Les bouteilles et les emballages peuvent être mis au rebut conformément aux règlements Européens et Locaux. Les bouteilles doivent être entièrement rincées avant le rejet.

#### 14. Informations sur le transport

##### 14.1 Classification selon l'ADR

<b>Catégorie ADR :</b>	5.1
<b>Nom officiel d'expédition :</b>	UN3149 Mélange de peroxyde d'hydrogène et d'Acide peracétique, Stabilisé 5.1 (8) II
<b>Numéro ONU :</b>	UN 3149
<b>Facteur, ADR 1.1.3.6 :</b>	3
<b>Carte de transport d'urgence :</b>	58
<b>Étiquetage :</b>	5.1 & 8
<b>LQ, ADR 3.4.6 :</b>	LQ10
<b>Pression de vapeur [kPa] :</b>	<110, [50°C]

##### 14.2 Classification selon l'IMDG

<b>Numéro de Code IMDG</b>	5.1
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Mélange peroxyde de d'hydrogène d'Acide peracétique, Stabilisé 5.1 8 UN 3149 II
<b>Classification :</b>	Mélange peroxyde de d'hydrogène d'Acide peracétique, Stabilisé UN 3149
<b>EMS :</b>	5.1-02
<b>Étiquetage :</b>	5.1 & 8
<b>LQ, ADR [l/kg]</b>	0,5

##### 14.3 Classification selon l'IATA

Transport aérien interdit

#### 15. Informations réglementaires

Le produit est classé et marqué selon les Directives de l'UE

Selon les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, ce produit est classé comme corrosif et oxydant,

#### Mentions de risque

R 22 : Nocif si avalé  
R 34 : Provoque des brûlures.  
R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.  
R 41 : Le risqué de dommages sérieux aux yeux.

#### Mentions de Sécurité

S 3/7 : Maintenir le conteneur solidement fermé dans un endroit frais. N'utiliser que des bouchons à dégazage.  
S 14 : Tenir à l'écart des produits mentionnés au Paragraphe 7 : *Manutention et Stockage*.  
S 23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/pulvérisations.  
S 26 : En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et demander l'avis d'un médecin.  
S 28 : Après contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau la zone affectée.  
S 36/37/39 : Porter des vêtements de protection, des gants et une protection oculaire/faciale adaptés  
S 45 : En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement l'avis d'un médecin (montrer l'étiquette si possible).  
S 61 : Éviter de rejeter dans l'environnement. Voir Paragraphe 13 : *Considérations concernant le rejet*.

#### Législation Nationale

Observer toutes les lois nationales ou les autres mesures nationales correspondantes

#### 16. Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche signalétique sur les produits sont – à notre connaissance – correctes. Ces informations sont données à titre de conseil pour la manutention, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'évacuation et le rejet en toute sécurité et ne peuvent être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que les matières spécifiques indiquées dans ce document et ne peuvent être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou processus, sauf indication dans le texte.

#### Directives

- 2001/58/EC
- 67/548/EEC
- 1999/45/EC
- 91/689/EEC
- ADR (2003)
- Code IMDG (30. Amdt.)
- IATA-DGR (2003)